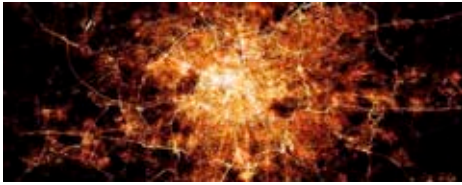


# LA POLLUTION LUMINEUSE :

## UN FLÉAU MÉCONNU



On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. En France près de 9 millions de points lumineux prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'aux plus petits villages. Cette pollution est visible sous plusieurs formes : les halos lumineux au-dessus des installations humaines, les lumières intrusives, les éblouissantes, les lasers ou faisceaux commerciaux, les panneaux publicitaires, les flashes d'éoliennes, les illuminations de bâtiments et autres, etc.

Les premiers à signaler ce problème ont été les astronomes. Il a fallu plus d'un siècle pour reconnaître les effets néfastes de l'amiante sur la santé, espérons qu'il en faudra bien moins pour la pollution lumineuse.

La vie sur terre depuis ses débuts est régie par l'alternance jour-nuit. Il n'y a guère plus d'un siècle que l'éclairage public est apparu, c'est bien insuffisant pour que les organismes vivants s'y soient adaptés car c'est inscrit dans les gènes, que ce soit du plus petit des coraux jusqu'à nous, sans que nous nous en rendions compte.

La faune, bien plus active la nuit que la journée, n'a aucun moyen de se défendre si ce n'est de fuir les zones éclairées ou de mourir. La plupart des insectes, les oiseaux migrateurs, des animaux marins, se servent des étoiles ou



de la lune pour leurs déplacements. Ils sont donc perdus s'ils ne peuvent plus voir ces repères, soit par éblouissement, soit parce qu'ils ne sont plus visibles dans les halos urbains. Des oiseaux éblouis percutent des immeubles, d'autres s'épuisent à voler plus haut ou par-dessus les montagnes pour retrouver leurs routes, certains en ville chantent la nuit. Pour les animaux, les risques sont aussi en partie les mêmes que pour les humains (voir plus bas).

Les insectes volants se calent sur les réverbères au lieu de la lune et tournent autour jusqu'à en mourir ou sont mangés plus facilement par les prédateurs. Chaque nuit, ils meurent par millions. Les spots dans le sol, renversent leur référence d'horizontalité, ils tentent de voler à l'envers et percutent le sol. Les papillons, qui sont des pollinisateurs, comportent 4700 espèces en France, 4450 sont nocturnes. Les vers luisants et les lucioles ont disparu. Cette pollution est la deuxième cause de mortalité des insectes après les produits chimiques. En peu de temps la vie disparaît autour d'un réverbère.

La flore est aussi touchée. Les arbres, exposées à la lumière artificielle, gardent leurs feuilles plus longtemps que les autres. Leur respiration est dérégulée ce qui diminue leur croissance.

Des fleurs, comme la « belle de nuit », sont pollinisées par des papillons nocturnes. Exposées à la lumière elles restent fermées et disparaissent.

Notre santé est menacée. Les lumières intrusives des éclairages publics ou privés, des enseignes fixes ou pires, clignotantes, les veilleuses et autres sources de lumière doivent être proscrites des chambres à coucher. Diverses études ont prouvé qu'en dérégulant ou bloquant les productions d'hormones (mélatonine, hormone de croissance etc.) et de protéines, déclenchées normalement par l'absence de lumière, le nombre de cancers augmente, tout comme le stress, les troubles du sommeil, les troubles

digestifs, les troubles cardiovasculaires, la prise de somnifères. La libido diminue, les rythmes biologiques sont perturbés. Les yeux ne sont pas les seuls capteurs de lumière, la peau en possède aussi.

Les leds et les éclairages au mercure, émettant du bleu ou de l'ultraviolet sont dangereux pour la vue. Attention aux enfants en poussette lors des passages sous ces éclairages ou en marchant sur ceux dans le sol, les leds sont jusqu'à mille fois plus intenses qu'un fort éclairage classique. Parlez-en à votre ophtalmologiste ou votre opticien.

L'éclairage public prend une bonne part du budget des communes, à la fois par la consommation d'énergie, les abonnements et aussi l'entretien souvent contractuel qui incitent les entreprises à faire le forcing sur le nombre de points lumineux. Aucune loi n'oblige une commune à avoir un éclairage public. La norme qui existe a été faite par les éclairagistes, donc à leur avantage.

À quoi bon éclairer des parkings vides, des commerces ou bâtiments quand il n'y a personne pour les regarder, souvent de bas en haut, dégradant la santé des riverains. Tout cela participe aussi au réchauffement climatique et met en péril l'avenir de nos enfants. L'arrêté du 25 janvier 2013 oblige maintenant à les éteindre (voir liens).

L'augmentation du prix de l'électricité, la diminution des sources d'approvisionnement limiteront tôt ou tard cette gabegie, mais autant être responsable et agir de suite. On demande aux particuliers de couper les appareils en veille pour faire des économies, les responsables des communes pourraient montrer l'exemple.

De nombreux habitants des villes n'ont jamais vu une nuit étoilée, les astronomes professionnels et amateurs ont de plus en plus de mal pour leurs observations.

L'éclairage public est nécessaire mais il doit être raisonné, pas d'éclairage de bas en haut ni dépassant l'horizontale, limiter les puissances au strict nécessaire (pas besoin d'y voir comme en plein jour), limiter son utilisation dans le temps (s'il n'y a personne pour en profiter c'est du gaspillage), préférer les éclairages monochromatiques plutôt que ceux à large spectre (moins polluants, plus faciles à filtrer pour les astronomes et moins attractifs pour les insectes), mettre des caches sur les projecteurs pour limiter la lumière aux éléments visés, éviter sur certains réverbères les glaces latérales qui diffusent la lumière, remplacer les matériels

anciens (réverbères boules), pas d'éclairage public intrusif chez les particuliers, pas d'éclairage de particuliers vers le domaine public ou les voisins, sensibiliser les techniciens, etc. Certaines villes utilisent les nouvelles technologies pour réduire ce problème, gestion par ordinateur, détecteurs de mouvement, allumage par

horloge astronomique, éclairage des rues à la demande par portable ou par un bouton sur les poteaux, variateur, minuterie, etc.

Il suffit de regarder autour de nous pour voir les méfaits de cette pollution, mais de plus en plus l'État, les communes, les entre-

prises, les associations et les personnes en sont conscientes donc gardons espoir.

**Luc CATHALA**

*Président de l'Association des Quartiers  
des Garrigues de Mazan et de la Lègue de Carpentras.*